

Orientations pour la pastorale des funérailles dans le diocèse de Rodez et de Vabres



La mort est une réalité, une épreuve. Elle reste une énigme, une interpellation souvent douloureuse pour tous ceux et celles qui y sont confrontés. Elle met chacun devant la question du sens de l'existence, elle nous renvoie à notre propre finitude. Elle nous relie profondément au mystère de la personne qui nous quitte. A cause de tout cela, et depuis la nuit des temps, les hommes accompagnent leurs morts à travers un certain nombre d'étapes, de rituels. Les chrétiens, depuis la Résurrection du Christ ont pris à leur compte ces dimensions, entourant leurs morts de beaucoup de respect, témoignant de leur foi en la résurrection.

En Aveyron, à cause du besoin de vivre quelque chose de signifiant autour de cette étape et du rayonnement de la tradition chrétienne, de nombreuses familles demandent une célébration religieuse pour leur défunt. Cette demande, importante numériquement, ne correspond pas forcément pour toutes les personnes à une pratique religieuse ou à la participation à la vie d'une communauté chrétienne. L'Eglise la prend en compte et l'accueille, consciente que se joue là un vrai service des personnes, et un témoignage de l'Espérance qui l'habite.

Cependant les **conditions dans lesquelles il est possible de répondre à cette demande** ont évolué et continueront d'évoluer :

Le nombre des prêtres auprès des communautés paroissiales n'est plus suffisant pour qu'ils puissent assurer par eux-mêmes l'ensemble des demandes de sépultures. Des chrétiens laïcs, baptisés, s'investissent de plus en plus dans la rencontre des familles, la préparation, voire l'animation de la célébration.

D'autre part, la personne défunte, et la famille qui demande une célébration religieuse pour elle, peuvent ne pas partager totalement les affirmations de la foi chrétienne. Il importe donc que la communauté qui accueille, tout en témoignant de sa foi, respecte l'horizon de pensée des personnes rassemblées. Dans tous les cas cela demande un dialogue attentif qui permette de préciser la façon de vivre la célébration.

Mon prédécesseur, le Père Bellino Ghirard a promulgué en Avril 2006 des orientations pastorales pour les sépultures, (cf. EER. n° 8, 16 Avril 2006).



En tenant compte de celles-ci, mais aussi du temps passé depuis, de l'évolution des mentalités, de la réalité des communautés chrétiennes, des pratiques déjà en cours dans certaines paroisses, et en m'appuyant sur la réflexion du conseil presbytéral, dans sa rencontre du 1^{er} mars 2012, je souhaite **proposer et promulguer les points suivants** :

C'est la communauté chrétienne toute entière, ministres ordonnés – laïcs – religieux, qui vit de la foi au Christ ressuscité et qui, lorsqu'elle accompagne un défunt et sa famille, a responsabilité de vivre cela dans le respect de la personne et de son histoire, en témoignant de la Foi et de l'Espérance qui l'animent.

Parmi les membres de cette communauté, des prêtres, des diacres, mais aussi des laïcs formés pour cette mission sont habilités à accompagner les familles, à préparer la célébration, à la « présider » ou à la « conduire ». Ils auront le souci que cet événement se vive en relation avec toute la communauté, particulièrement en le portant dans la prière avec l'assemblée réunie le dimanche pour l'eucharistie.

Devant le nombre réduit des prêtres, et pour respecter la diversité des domaines dans lesquels ils ont à vivre leur ministère, il n'est plus concevable de laisser aux seuls prêtres cette mission et de demander une présence systématique de l'un d'eux pour toute célébration. Il est opportun que des chrétiens laïcs soient appelés et se préparent pour « conduire » les célébrations de funérailles dans les paroisses. Cela demande que les prêtres les soutiennent et leur permettent de vivre cette mission qu'ils acceptent. Cela demande aussi que les familles comprennent la manière de faire de l'Eglise et qu'elle ne cesse de chercher une manière juste de répondre à leur demande.

Après un temps de formation nécessaire, les personnes appelées pour ce service recevront une lettre de mission de la part de l'évêque. Elles seront présentées à la communauté par leur curé. Une « croix » qu'elles porteront lors de la célébration leur sera remise comme signe de cette mission.

D'autres personnes s'investiront aussi dans la rencontre avec les familles, la préparation et l'animation de cette célébration. Il importe que ce ne soit jamais une personne seule qui « conduise » et anime une célébration.

Concrètement, face à la demande d'une famille touchée par le décès de l'un des siens :

Nous ne pouvons pas répondre par un unique modèle de célébration proposé à tous. Il importe que dans un temps de dialogue, on puisse préciser au mieux avec la famille ce qu'il convient de vivre :

Est-ce que cette famille accepte que la célébration soit « conduite » par un chrétien laïc habilité et missionné pour le faire ?

Si la famille souhaite impérativement la présence d'un prêtre, est-elle disposée à ajuster l'heure de la célébration en fonction des disponibilités de celui-ci ?

Cette présence d'un prêtre n'induit pas pour autant la célébration de l'eucharistie. La question est à regarder pour elle-même et à réfléchir à chaque fois. Dans de nombreux cas, la famille et/ou l'assemblée peuvent sembler peu préparées à vivre cette dimension de l'eucharistie au cours de la célébration des funérailles. Il sera alors préférable de vivre une célébration sans eucharistie, et d'inviter cette famille à rejoindre l'assemblée dominicale qui dans sa prière, portant les intentions des membres de la communauté, prie pour les défunts et leurs proches.

J'invite donc dans chaque paroisse le curé, les prêtres coopérateurs et les membres laïcs de l'EAP :

- à se préoccuper de **l'appel** de personnes pour qu'une équipe consistante puisse assurer ce service important, et témoigner ainsi de l'Espérance chrétienne.
- à veiller à ce que ces personnes appelées puissent participer aux **formations** proposées par le service de la pastorale liturgique et sacramentelle, que ce soit au niveau diocésain ou à celui plus proche des doyennés.
- à ce que la question de la **conduite** de la célébration **par un laïc** puisse être posée systématiquement, et que des chrétiens laïcs soient présents à toute célébration de funérailles, y compris lorsque celle-ci est présidée par un prêtre.
- à ce que la célébration de **l'eucharistie** ne soit vécue qu'après réflexion et discernement avec la famille.
- à ce que le lien à la communauté paroissiale soit signifié en invitant les familles dans le deuil à participer à **l'eucharistie dominicale** prochaine.

Ainsi, l'Eglise de Jésus-Christ mort et ressuscité ne renonce pas à rendre compte de l'espérance qui l'anime et la fait vivre. C'est un impératif pour elle d'en témoigner auprès de ceux qui sont affectés par le départ de l'un des leurs. Elle ne renonce pas à ce service. Si les conditions dans lesquelles elle peut le vivre évoluent, il importe que nous les regardions en face. Nous continuerons ainsi à témoigner de la foi en Celui qui est Le Vivant.

Fait à Rodez le 12 octobre 2012



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fonlupt'.

✠ François Fonlupt
Evêque de Rodez et de Vabres